



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal composé de 8 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

Étaient présents :

- Gérard FRESLON,
- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Sylvie BOBIN,
- Véronique ROUSSEAU,
- Christine HERBLIN.

Était absent :

- Jean-Camille DONNET
- Gisela MORLOCK, excusée.

Date de convocation : 5 novembre 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Claudie ASMONTI est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Informations

SIVOS (conseil d'école du 18 octobre 2016)

- Le SIVOS doit organiser 3 exercices d'alerte cette année. Un obligatoire qui s'est déjà déroulé, il concerne les attentats, les deux autres concernent d'autres thèmes : tempête, transport de matière dangereuse
- L'Aide Pédagogique Complémentaire : Il existe un pôle Français-Lecture et un pôle Mathématiques / Les sorties scolaires : Fin septembre : sortie à « La source » sur le thème de la mythologie pour les CE1, CE2 et CM1 / Octobre : La compagnie « les 3 chardons » a présenté « Gigote et le dragon » aux maternelles et CP / Octobre : Sortie au théâtre à Vernon pour les maternelles / Novembre : Sortie à « La source » avec une rencontre avec un artiste / Novembre : Diffusion de courts-métrages pour tous les enfants / Novembre : Intervention de l'agence de l'eau sur le thème des énergies pour les CM2
- Les manifestations : 4 novembre : Réunion concernant la confection des objets de Noël / 2 et 9 décembre : Marché de Noël / 6 et 13 décembre : Vente de sapins / 7 avril : Carnaval de l'école / 24 juin : Kermesse de l'école.
- Les TAP : Ils ont lieu, comme il a été demandé, le lundi et le jeudi. Ce rythme convient mieux aux enfants.
Les activités faites par les enfants sont notées dans leur cahier de texte avant chaque vacances afin que les parents soient informés des activités réalisées.
- Les enseignants ont demandé d'acheter des chaises et des tables pour les enfants ainsi que le renouvellement du parc informatique.
- Une demande de subvention est en cours pour la réfection de la cour de récréation.

- Un sèche serviette a été posé dans les sanitaires.
- La Directrice de l'école prend sa retraite à la fin de l'année scolaire.

Révision de la carte communale (Etat d'avancement)

Monsieur le Maire informe que la phase d'instruction de la carte communale est en cours, que le dossier est actuellement à la chambre d'agriculture, à la DREAL et à la CAPE. Monsieur le Maire rappelle qu'un délai de 2 mois est donné aux organismes à la réception du dossier.

Arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs aux droits des propriétés sur le domaine public.

Monsieur le Maire dit qu'un arrêté municipal a été pris concernant l'entretien du domaine public précisant que cet entretien est au bon vouloir des habitants. Monsieur le maire fait la lecture d'une partie du courrier en date du 03/08/2016 du cabinet du Préfet à savoir que si un accident se produisait suite à un mauvais entretien de trottoir, la victime pourrait engager des poursuites à l'encontre des riverains concernés. Monsieur le Maire a donc décidé de prendre un arrêté concernant l'entretien des trottoirs. Il précise qu'une décision devra être prise par le conseil municipal quant à la pertinence d'entretenir ces abords par une société. Mais il souligne le fait que cet entretien sera à la charge de la commune et donc qu'il dépendra des impôts de chacun.

Demande de subvention de l'APF

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention 2016 de l'APF

Noël des enfants

Monsieur le Maire informe que le Noël des enfants à LA BOISSIERE aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à 16h00.

Délibération 1 : Organisation d'un repas des aînés ou dotation d'un panier de fin d'année

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'organiser le repas de fin d'année des « aînés » comme l'année précédente à savoir un repas « chez Brigitte » au CORMIER et pour ceux qui ne souhaitent pas venir, un panier gastronomique préparé par un commerçant de Pacy-sur-Eure. Il rappelle que le coût par personne est d'environ 30 euros

La délibération concernant l'organisation d'un repas de fin d'année au restaurant pour les aînés ou la distribution d'un panier gastronomique à ceux qui ne souhaitent pas se rendre au restaurant est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 : Choix de l'entreprise pour les travaux de remise en état de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal reprenne une nouvelle délibération quant au choix de l'entreprise pour les travaux de remise en état de l'ancienne mairie qui annule et remplace celle prise au conseil municipal du 25 juin 2016.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la délibération 4 du 25/06/2016 concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de remise en état intérieure de l'ancienne mairie.

L'entreprise Levezier avait fait une TVA à 5% or cette dernière est à 20%. Le devis a donc été repris mais avec une actualisation du devis. Maçonnerie qui passe de 2 675.99 euros à 3 282.83 euros / Menuiserie qui reste à 7 606.97 euros / Isolation qui passe de 7 175.77 euros à 7 945.03 euros / Electricité qui passe de 2 112.81 euros à 2 560.13 euros / VMC qui passe de 1031.64 euros à 1 074.57 euros / Total qui passe de 20 603.18 euros à 22 469.53 euros

La délibération concernant le choix de l'entreprise Levezier pour les travaux de remise en état intérieur de l'ancienne mairie est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Demande de subventions pour des travaux de remise en état de l'ancienne mairie (plan de financement)

Une demande de subvention sera faite à la DETR à hauteur de 40% soit 8 987.41 euros et une autre au Conseil Régional à hauteur aussi de 40%. Si ces demandes ne sont pas acceptées en totalité, il reste la possibilité de demander un complément à la Réserve Parlementaire.

La délibération concernant l'autorisation de signer par le Maire les demandes de subventions auprès de la DETR à hauteur de 40% et auprès du Conseil Régional à hauteur de 40% pour des travaux de remise en état de l'ancienne mairie est adoptée à l'unanimité.

Délibérations de 4: Nouveaux tarifs de concessions dans le cimetière pour une durée de concession trentenaire suivant le règlement municipal du 17 décembre 2001

Monsieur le Maire fait la lecture de l'article 7 du règlement municipal de 2001 du cimetière de la commune de LA BOISSIERE concernant l'acquisition de concessions et la délibération fixant le tarif de concession du 01/09/2003. Cette délibération fixe le tarif de 150 euros pour une concession trentenaire au lieu de 900 francs. Monsieur le Maire souhaite augmenter le prix de la concession trentenaire à 200 euros et appelle au vote.

La délibération concernant le prix de la concession trentenaire à 200 euros dans le cimetière de la commune de LA BOISSIERE est adoptée à l'unanimité.

Délibération 5 : Prenant acte du rapport d'activité 2015 de la CAPE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CAPE qu'il a fait parvenir aux élus et demande aux membres du conseil municipal de voter la délibération prenant acte de ce rapport 2015.

La délibération prenant acte du rapport d'activité 2015 de la CAPE est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : Convention de déneigement

Monsieur le Maire présente la convention annuelle 2017 de déneigement qui sera faite entre la commune et M. SEIDLER. Il informe que le tarif de l'heure est le même que celui de l'année dernière à savoir 66 euros TTC.

La délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement 2017 avec M. Eric SIEDLER est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : Indemnités de conseil du comptable public de Saint André de l'Eure

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter une délibération concernant les indemnités de conseil du trésorier de Saint André de l'Eure en effet le courrier de demande a été reçu le 19/11/2016.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente la demande d'indemnité qui s'élève à 195.39 euros brut soit 178.10 net.

La délibération concernant le versement des indemnités de conseil de 195.39 euros brut au comptable public de Saint André de l'Eure est adoptée avec 4 voix « pour » et 2 abstentions.

Bilan budgétaire

Madame Claudie ASMONTI reprend la lecture du comparatif de la section fonctionnement en dépense au 14/11/2016.

Questions diverses

Requête faite par 2 habitants de LA BOISSIERE concernant les obligations des agriculteurs à proximité des habitations.

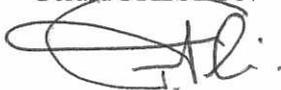
l'épandage des déchets de la papeterie. Monsieur le Maire répond que l'enquête publique s'est terminée le 16 novembre 2016, qu'il y a eu affichage mais qu'apparemment il n'y pas eu de retour.

Halloween. Monsieur le Maire propose de réaliser des remerciements via le site internet www.laboissiere-eure.fr de LA BOISSIERE.

Motion pour les TAP. Lecture aux membres du conseil du projet de motion.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-neuf heures et quarante minutes.

Le Maire,
Gérard FRESLON



La Secrétaire de séance,
Claudie ASMONTI

